



Non renouvellement de bail d'habitation.

Par **grimaldi**, le **17/08/2013** à **08:50**

Bonjour,

Mon Locataire ne paie plus son loyer depuis un an !

Je lui ai donc envoyé un congé régulier de non renouvellement de bail, par huissier, et 6 mois à l'avance. Je lui ai de même fait parvenir un commandement de payer.

Il ne va pas chercher ces documents chez l'huissier.

Le 15 aout, il aurait dû quitter l'appartement. Il n'y était pas, la porte d'entrée était ouverte, mais ses affaires (vêtements) y sont toujours....

Que dois-je faire ?

Merci de vos réponses